Le Tour de Ville

www.couvron.fr



Bulletin d'information de la commune de Couvron-et-Aumencourt

N°72 – Décembre 2023

Sommaire

Edito	Page 3
Informations pratiques	Page 4-5
Vos commerces et artisans	Page 6-7
Portrait	Page 8 - 9
Les décisions du conseil municipal	Page 10 à 14
Les finances communales 2022-2023	Page 15 à 21
Mets et Proch'Emploi	Page 22 -23
Etat civil 2022-2023	Page 24
Les nouveaux arrivants	Page 25
Le C.C.A.S.	Page 25
Guide du bien-vivre ensemble	Page 26-28
Chasse	Page 29
Défense	Page 30
Le camp de Couvron : création d'un musée	Page 31
Retour en images sur 2022-2023	Page 32 à 37
L'actualité des associations	Page 38 à 45
Journée découverte sportive inter-écoles	Page 46
La rentrée scolaire 2023-2024	Page 47 à 49
Quoi de neuf pour nos séniors ?	Page 50
Reconnaissez-vous cette rue ?	Page 52

Date à retenir :

Cérémonie des Vœux

Lundi 8 janvier 2024 à 18h30

Bulletin d'information de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.
Tirage : 450 exemplaires.
Conception : Commune de Couvron-et-Aumencourt. Impression : Alliance Partenaires Graphiques.
Ont participé à ce numéro : Grégory Coignoux, Laetitia Forest, Dominique Leblond, Patrick Le Rézio, Sophie Menus, Emmanuelle Naudin, Annick Ohlert, Olivier Pawlicky Carole Ribeiro, Benoît Roger.
Crédits photos : Commune de Couvron-et-Aumencourt, Foyer Culturel, Patrick Le Rézio.

Edito



Chères Covéronnaises,

Chers Covéronnais,

Cher(e)s ami(e)s,

Depuis quelques années, je profite de cette tribune pour vous faire un point d'actualité sur le projet d'autodrome LAON-COUVRON. Je vous l'avais annoncé l'année dernière, le tracé du circuit est revu à la baisse et il sera désormais essentiellement dédié aux voitures électriques. L'inquiétude des covéronnais étant principalement les nuisances sonores, ce nouveau projet ne peut que nous satisfaire à ce propos.

Parallèlement, l'implantation d'un parc solaire, quant à lui avance bien !

MSV a contractualisé avec la société NEOEN, 1er producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable. Sur les 500 hectares du site, environ 300 seront dédiés au photovoltaïque, pour une production annuelle approximative de 354 GWh par an, ce qui correspond à la consommation d'environ 125 000 habitants.
NEOEN a d'ores et déjà sollicité RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour le raccordement souterrain en 225 KWA jusqu'au poste source de Beautor situé à 18 km du site.

A l'instar du plan de communication initié par l'Etat lors de la concertation relative à la mise en 2x2 voies de la RN2, NEOEN a mandaté l'agence TACT.
Cette dernière est chargée d'informer régulièrement les élus et la population afin de créer les conditions d'un dialogue serein autour de ce projet d'ampleur.
Courant l'année 2024, l'agence TACT mettra en œuvre des réunions publiques de lancement, des ateliers thématiques, une exposition itinérante et des lettres d'informations.
N'hésitez pas à y participer !

A l'approche des fêtes de fin d'année et avec un peu d'avance, je souhaite à chacun d'entre vous d'excellentes fêtes.

Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion des vœux, je vous souhaite une bonne lecture de ce Tour de Ville n° 72.



Bien à vous tous,
Le Maire
Carole RIBEIRO

Informations Pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 8h30 –12h / 13h30 – 15h
Mercredi : 9h – 12h
Mardi, vendredi : 9h – 12h /14h –16h
☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Retrouvez toutes les informations pratiques de votre commune sur notre site web
www.couvron.fr

ou sur la page Facebook
facebook.com/mairie.couvron

Agence Postale Communale

Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h –12h

☎ : 03 23 20 90 88

Le Relais Petite Enfance

Pour plus d'informations concernant les activités ou le service du Relais Petite Enfance, contactez Camille !

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06.86.23.01.05

✉ rpe@paysdelaserre.fr

Créneau horaire : un jeudi par mois (voir planning) dans la salle petite enfance, de 9h00 à 11h00.

Ludothèque

La ludothèque accueille tous les enfants accompagnés d'un adulte et vous propose :
- Des temps de jeux libres sur place gratuits.
- Des animations spécifiques comme par exemple des activités musicales ou de motricité dans des salles mises à disposition par des communes du territoire.
- Du prêt de jeux, jouets et / ou livres.

Créneau horaire : 2ème vendredi du mois dans la salle petite enfance, de 10h00 à 11h30.

Mercredis récréatifs

Les animateurs accueillent vos enfants de 3 à 12 ans **chaque mercredi** à COUVRON-ET-AUMENCOURT à l'école primaire.
Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants de façon **occasionnelle** de 7h30 à 18h00.

CRÉNEAUX HORAIRES
Matin : 9h – 12h / Repas : 12h – 13h /Après-midi : 13h – 17h / Garderie : 7h30 – 9h / 17h – 18h00

Accueil de loisirs : ALSH

Destiné aux enfants âgés de 4 à 15 ans, accueil de loisirs pendant les vacances avec transport en car, garderie et restauration.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ loisirs@paysdelaserre.fr

Vit@l Aisne

Samedi 9h30-12h les semaines impaires, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
https://www.facebook.com/vital.aisne.3/
vitalaisne@gmail.com

Digit@l Serre

Mercredi 8h30 à 12h les semaines paires, dans la salle informatique au 1er étage (2 rue James Smales).
Ouvertes à tous, **accès libre et gratuit à internet et aux supports informatiques.**

SAAT « Service d'Aide A Tous »

Créneau horaire : 4ème mercredi du mois de 13h00 à 16h00 - Camion sur le parking en face de la mairie

Liste des services proposés :
- **Animation territoriale** : comme les ateliers sportifs sur le Pays de la Serre
- **Agent d'entretien** : nettoyage des cimetières et d'églises
- **Agent de collectivité** : aide aux repas
- **Animation dans les temps périscolaires** : jardinage avec les enfants…
- **Garde d'enfants lors d'un événement**
- **Service aux réceptions** : barbecues, Noël…

Musée de l'association Franco-Américaine

Le président monsieur Bernard CROZA et monsieur Pierre BUDA organisent des visites sur réservation.

☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Carte identité et passeport :

1° étape : Pré demande en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr/
2° étape : Prendre rendez-vous en ligne à la mairie la plus proche soit Crécy-sur-Serre via le site : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

Un photomaton est à votre disposition dans la salle d'attente de la mairie de Crécy-sur-serre.

France Services

Services et accompagnement en itinérance
Communauté de Communes du Pays de la Serre

☎ 03.23.80.77.22 - 06.07.69.29.65
✉ France-services@paysdelaserre.fr



Retrouver le calendrier sur le site : https://paysdelaserre.fr/vivre-au-pays-de-la-serre/seniors/france-services/

Cantine et périscolaire : 07.64.44.61.06

Réservation des repas via le site :
https://ccpaysdelaserre.myperischool.fr/
Code d'accès unique : P1YS3R3

Les réservations sont possibles jusqu'au mercredi minuit de la semaine précédente les repas de la semaine commandés.

Le paiement de la garderie du matin, du midi et du soir est à adresser à la trésorerie (de préférence virement) à la réception de la facture à chaque vacances.

Ecole de musique

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités: Pouilly-sur-Serre, Marle et Voyenne.

Communauté de Communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
☎ 03 23 80 77 22 - Port. 06 78 19 65 42
✉ contact@paysdelaserre.fr

Bibliothèque

Créneau horaire : **tous les jeudis de 16h00 à 18h30.**
Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans.

Adhésion pour l'année : Adulte : 6 € / Famille : 8€
☎ : 03 23 20 90 88
✉ : mairie@couvron.fr

Urbanisme

www.paysdelaserre.fr/gnau

Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme (GNAU)



Vos Commerces et Artisans

Auto-école

Couvron Auto-école
7 ter rue du Colonel Chépy
☎ 03-23-22-77-97 – 06-80-23-83-05

Boulangerie-Pâtisserie



Maison Quennelle
1 rue de Fourdrain
☎ 03.23.21.13.01
boulangeriequennelle02@gmail.com

Coiffeur



L'Authentique
7 rue du Colonel Chépy
☎ 03.23.25.74.30
https://www.lauthentique02270.fr

Flocage textile, personnalisation d'objets, gravure sur verre, stickers

Life is like a rainbow
1 bis rue Jean Richepin - Résidence Blois
Facebook : @lifeislikearainbow

Affûteur Rémouleur Coutelier

L'Affûteur Axonais
l-affuteur-axonais@bbox.fr
www.l-affuteur-axonais.jimdo.com
☎ 06.81.52.26.02

Dessinateur Projeteur

Romuald MENUS
6 bis rue de Fourdrain
☎07.57.06.97.96
romuald.menus@mr-cpi.com

MR-CPI
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS

facebook.com/mr.cpi.couvron
instagram.com/mr.cpi.couvron
linkedin.com/company/mr-cpi-couvron

Travaux et Bâtiment



Plaquiste



Hugues FAUCONNIER
☎ 07 69 05 97 62
2 rue du Château
hugrenov@outlook.fr

Plombier – Chauffagiste



L'AS du Vert
Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
☎06 38 68 76 70 ou
03.23.79.40.41
lasduvert@gmail.com



L'AS des nuisibles
Gautier POINDRONT
3 Rue du Mail
☎06 38 68 76 70 ou 03.23.79.40.41
lasdesnuisibles@gmail.com

Les Petits Délices

Morgane VAROQUEAUX
www.lespetitsdelices.com
lespetitsdelices02@gmail.com
☎06.65.19.63.85

Le Fumoir

Antoine VAROQUEAUX
lefumoir02@gmail.com
☎06.65.19.99.57

MILANO Pizza

Restauration rapide
Sur place et à emporter
7A rue du Colonel Chépy
☎ 03.23.79.31.83
☎ 06.31.62.68.40

Les créas de Kim

Bougies artisanales, fondant parfumée, fondant crémeux…
Facebook : Les créa de Kim



Services à la personne

Cindy BONTEMPS ARTEIL
☎ 06.59.46.86.59
cindybontemps@myyahoo.com





GARDEN ROBOT

Florian CILLIER
☎06 42 44 58 90
19 place du Quartier Mangin
gardensrobot@orange.fr



Sébastien FIN

HYPNO SEB





Aimed SENHADJI
Gérant

FZ TRANS
PLUS QU'UNE SIMPLE LIVRAISON

0650463342 - 0646873401
a.senhadji@fz-trans.com
www.fz-trans.com
21 Rue Saint Privat 02270
couvron et aumencourt

- Transport express national et international – AOG
- Transport frigorifique national et international
- Transport de marchandise fragile et haute valeur
- Location de chauffeur avec véhicule sous contrat
- Transport de matières dangereuses(formation ADR)

Contactez-nous si vous souhaitez apparaître sur cette page.

Portrait

Florian CILLIER

Résident du village depuis 2015, originaire de Pouilly-sur-Serre, Florian souhaite développer son activité en restant à Couvron « qu'il ne quitterait pour rien au monde ».

L'apprentissage comme base

Après un début de scolarité classique, Florian s'oriente vers **l'aménagement paysager** dès la 4ème au lycée agricole du Val de Serre de Pouilly. Il continue dans cet établissement avec un **BEP Agro-équipement** puis un **BAC professionnel Aménagement-Paysager** au CFA de LAON. Son apprentissage professionnel débute chez un paysagiste de Mesbrecourt. Pour finir, il obtient un **BTS** dans la même spécialité en travaillant chez ISS Espaces Verts sur Reims, entreprise de 130 salariés.

14 ans d'enseignement

En 2009, Florian est sur le point d'être embauché par son entreprise formatrice mais le directeur du lycée agricole de Pouilly lui propose un poste d'enseignant qu'il accepte. Il **enseigne pendant cinq ans** dans cet établissement de la 4ème au BTS. Le lycée de Pouilly ferme ensuite ces portes et Florian continue d'enseigner au lycée de Robert Schuman de Chauny jusqu'en septembre 2023.

Un entrepreneur qui souhaite se diversifier

En 2020, Florian crée son entreprise de robots de tonte : **Garden's Robot**. Il propose l'installation de robots pour les particuliers et travaille en partenariat avec plusieurs entreprises de matériel agricole et de motoculture.



Ayant quitté son poste d'enseignant et pour compléter son activité des beaux jours, Florian se lance dans le **revêtement de sol** et plus précisément dans le **granulat de marbre**. Cette nouvelle activité demande une période de formation et une étude afin de proposer un prix adapté. Florian doit démarcher différents fournisseurs afin de négocier des tarifs attractifs même s'il sera le seul à proposer ce type de revêtement dans le secteur.





LE GRANULAT DE MARBRE

Le granulat de marbre, appelé aussi **moquette de pierre**, est un mélange de gravillons de **faibles granulométrie** et de **résine**. Ce mélange peut servir de revêtement pour **terrasses, murets, escaliers, contours de piscine, allées carrossables mais aussi en intérieur**. Il permet de proposer **différents coloris** mais aussi d'avoir de jolis **motifs**. C'est aussi un revêtement **anti-dérapant** et facile d'entretien. Pour la réalisation, cette technique demande un investissement en matériel dont un mélangeur spécifique.





Marjorie LEMPEREUR

La compagne de Florian propose des services de nettoyage à domicile.

N'hésitez pas à la contacter.





Les décisions du Conseil Municipal

Retrouvez dans cette rubrique un extrait des décisions du Conseil Municipal. Vous pouvez toujours consulter les compte-rendu complets sur notre site web www.couvron.fr.

Séance du 12 septembre 2022 :

Le conseil municipal décide :

☛ De prendre acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement délégués à la société VEOLIA.
☛ De modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- Allumage le matin à 6H30 au lieu de 5H30
- Extinction le soir à 21H au lieu de 23H00

Compte tenu des fortes augmentations des factures énergétiques (+ 40%) et du risque de pénurie annoncé pour la fin de l'année.

☞ D'autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 02 ainsi que tous les actes y afférents.

☞ De modifier le règlement des services périscolaires pour la rentrée scolaire 2022 en raison du départ des élèves de REMIES.

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de M. et Mme DAILLET Jean Michel, cadastrée AB 571, sise 41 du Colonel Chépy,

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Mme PARMENTIER Monique, cadastrée AB 248 et AB 249, sise 9 petite Rue de Crépy.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Vidéo protection : L'ensemble des subventions ayant été obtenues, les travaux débuteront en début d'année 2023. Il est rappelé que le Conseil Municipal a fait le choix d'un raccordement électrique supprimant l'éclairage permanent aux entrées d'agglomération.

☞ Travaux du café : le logement est terminé ; des délais de livraison de matériaux ont retardé les travaux du commerce.

☞ Le projet d'ouverture du salon d'esthétisme est abandonné pour des raisons personnelles et financières.

☞ Il est proposé aux élèves de Couvron de choisir un nom pour leur école. Cette démarche pourrait également être proposée aux habitants pour choisir un nom pour la zone de loisirs.

☞ Transports scolaires : des retards, des arrêts non respectés et un manque place sont régulièrement constatés sur la ligne du collège. La région Hauts-de-France et la RTA seront contactées afin de solutionner ces dysfonctionnements.

Séance du 14 novembre 2022 :

Le conseil municipal décide :

☞ D'approuver le procès-verbal de la commission des travaux du 15 octobre 2022

☞ D'approuver le procès-verbal de la commission de fêtes du 29 septembre 2022

☞ Bourses scolaires communales : de valider la liste des bénéficiaires, comprenant 20 lycéens poursuivant leurs études avant le baccalauréat et 10 étudiants poursuivant leurs études après le baccalauréat, soit la somme de **4 000,00 €.**

☞ D'approuver le rapport annuel 2021 sur le service public de prévention et d'élimination des déchets

☞ D'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif

☞ Lotissement du Mail : d'émettre ni observation ni réserve sur le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale arrêté au 31 décembre 2021 par la SEDA et d'approuver les termes de l'avenant n°6 prévoyant la commercialisation jusqu'au 31/12/2026.

☞ Décide d'attribuer une subvention pour le Sporting Club de Couvron d'un montant de **1 000,00 €**

☞ D'approuver une décision modificative du budget général

☞ D'adhérer gratuitement à la plateforme XSACHA (nouvelle plateforme de la société SPL-XDEMAT) permettant l'archivage électronique des données

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété des Consorts WARET, cadastrée AB 442, sise 12B rue des Bois,

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur CERVEAUX, cadastrée AB 901, sise lieu-dit Le Village,

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur CERVEAUX, cadastrée AB 902 et AB 277, sise 4 rue de la Gare,
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur DEMERLIER, cadastrée ZH 106, sise 13 rue de Vivaise,
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Madame GREUET, cadastrée AB 441, sise 12A rue des Bois,
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété des Consorts RENAUX, cadastrée AB 259, sise 25 Petite rue de Crépy,
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur LEFEVRE, cadastrée AB 879, sise 9 rue des Bois,

Questions et/ou informations diverses :

☞ James Smales souhaite envoyer à la commune **15 000 $** et souhaite les répartir chaque année pendant 10 ans comme suit :

↳ **1 000 $** (environ 1000€) pour le Noël des enfants
↳ **500 $** (environ 500€) pour les enfants au 14 juillet

☞ Organisation d'un repas de Noël pour les agents communaux et fixation du montant d'un chèque cadhoc.

☞ Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de Communes du Pays de la Serre afin de permettre la création d'une zone d'activités sur le site de l'ancienne station d'épuration Route de Pouilly. Plusieurs entreprises locales sont d'ores-et-déjà intéressées pour s'y installer.

☞ Collecte nationale de la Banque Alimentaire le dimanche 27 novembre, appel aux bénévoles.

Séance du 12 décembre 2022 :

Le conseil municipal décide :
☞ Par délibération 2022_048 en date du 12 septembre 2022, les membres du conseil municipal ont décidé de modifier les horaires de l'éclairage public. Par courrier en date du 1er décembre 2022, le Préfet nous informe que cette délibération est illégale dans la mesure où cette modification doit faire l'objet d'un arrêté du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

☞ D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement des budgets (principal, eau et assainissement) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

☞ De solliciter l'accompagnement financier du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (API) pour les travaux du café

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété des Consorts JORE, cadastrée AB 235, sise 16 rue du Colonel Chépy,

Questions et/ou informations diverses :

☞ Monsieur et Madame BINET, propriétaires de la pâture cadastrée AB 198 sont vendeurs et proposent la vente à la commune. Une réponse favorable leurs sera adressée prochainement pour en connaitre les conditions

☞ Point sur le recrutement pour la gérance du café

Séance du 13 février 2023

Le conseil municipal décide :
☞ De céder l'ancien four de la salle des fêtes à la commune de Barenton-Bugny au prix de 300€.
☞ D'accepter le don de Monsieur James SMALES et d'affecter son affectation conformément à ses volontés.
Déduction faite des frais de transferts de fonds, la somme de **20 000 $ représente 16 200 €** répartie comme suit :

↳ **10 000** $ soit **8 100 €** pour le Noël des enfants (810 € seront dédiés à cette festivité pendant 10 ans de 2023 à 2032)
↳ **5 000 $** soit **4 050** € pour les festivités du 14 juillet (405 € seront inscrits au budget pendant 10 ans de 2023 à 2032)
↳ **5 000 $** soit 4 **050 €** pour l'école (mobilier et livres pour la bibliothèque). Cette somme sera versée à la coopérative scolaire.

☞ Comme précédemment évoqué lors d'une réunion de Conseil Municipal et compte tenu des nombreux dons versés par Monsieur James SMALES, donateur américain ayant travaillé sur la base militaire du Quartier Mangin, le Conseil Municipal décide, sur proposition des élèves et des enseignantes de donner à l'école de Couvron le nom de James SMALES.
☞ De proposer le prix de 20 € /m2 à Mr et Mme BINET pour l'achat de leur pâture contre 26 €/m2 demandé.

☞ Que chaque agent recenseur recevra une rémunération brute forfaitaire de 800€ pour le recensement de la population
☞ D'approuver le compte-rendu de la commission de fêtes du 13 février 2023

Questions et/ou informations diverses :

☞ Eclairage public : Madame le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur d'éventuelles réclamations reçues suite à la modification de l'amplitude horaire de l'éclairage public puisqu'elle-même en a reçu deux. Aucun conseiller n'ayant été interpellé pour modifier cette amplitude, es membres du conseil décident donc de les maintenir

☞ Panneau d'affichage : L'assurance ayant remboursé le panneau d'affichage qui ne fonctionne plus situé sur la façade de la mairie, ce dernier sera remplacé.

☞ Zone de loisirs : Afin d'interdire l'accès aux quads et motos les accès par le bois et les jardins seront neutralisés. De même, il est prévu d'installer un panneau d'informations sur la bonne utilisation des équipements.

☞ Vidéo protection : Il est précisé que les caméras auront une vision nocturne.

☞ Café : Point sur la gérance

Séance du 27 mars 2023

☞ De ne pas augmenter les impôts pour 2023 et de conserver les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 43,40 %
- Taxe foncière non bâtie : 29.71 %
- Taxe d'habitation : 10.54 %

☞ Retient le prix d'acquisition du terrain de Mr et Mme BINET (pâture cadastrée AB 198 de 2166 m2) à 23 € le m².

☞ Pour le budget communal :

- D'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.
- D''affecter au budget pour 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.
- D'approuver le budget primitif 2023.

☞ Pour le budget annexe des locaux commerciaux :

- D'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.
- D''affecter au budget pour 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.
- D'approuver le budget primitif 2023.

☞ Pour le budget du service des eaux :

- D'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.
- D''affecter au budget pour 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.
- D'approuver le budget primitif 2023.

☞ Pour le budget du service assainissement :

- D'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.
- D''affecter au budget pour 2023, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.
- D'approuver le budget primitif 2023

☞ De fixer le taux de plafond à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections dans le cadre du référentiel M57

Questions et/ou informations diverses :

☞ Dérogation scolaire d'une famille de Remies pour l'inscription d'une élève en petite section de maternelle pour la rentrée 2023,

☞ Organisation d'une course cycliste le 1er mai avec 196 participants de 13h à 17h. Le départ et l'arrivée se dérouleront au monument aux morts avec une boucle dans les villages de Remies, Pont à Bucy (Nouvion-et-Catillon) et Monceau-lès-leups.

☞ L'attribution des aides aux centres de loisirs (ALSH), versées par le CCAS, est soumise aux ressources de la famille et au quotient familial.

☞ Réflexion pour un entretien raisonné des espaces verts : des tontes moins régulières pour des raisons écologiques et gains de temps.

Séance du 22 mai 2023

Le conseil municipal décide :

☞ De Remplacer le moteur de volée de la cloche 1 qui est à ce jour hors service,

☞ De remplacer le battant qui est usé, plat et écroui, ce qui provoque une usure anormale du point de frappe de la cloche, pouvant aller jusqu'à la fêler, voire même à une cassure.

↳ De solliciter une subvention au titre du fonds d'investissement aux communes auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre d'un montant de **2 889,60 € soit 80%.**

☞ D'équiper la cuisine du café (piano de cuisson, hôte et table de préparation en inox) et de solliciter une subvention API du Département et une subvention au titre du fonds d'investissement aux communes du Pays de la Serre.

☞ De mettre aux normes la porte d'entrée du salon de coiffure, de retenir le devis de Laon Habitat confort d'un montant de 5 681,52 € HT soit soit **6 817,82 € TTC et de solliciter** une subvention au titre du fonds d'investissement aux communes de **4 545,22 € soit 80%.**

auprès de la Communauté de communes du Pays de la Serre d'un montant de **4 545,22 € soit 80%.**

☞ D'opter pour l'ENT One, environnement numérique de travail choisi par le département des Hauts de France pour les écoles, collèges et lycées, en remplacement d'Edumoov dont la licence prend fin le 29 septembre prochain. De prendre en charge cette adhésion qui s'élève à **873,00 euros** pour 3 ans.

☞ De verser l'intégralité de la subvention de **2 100,00 €** (20 € x 105 élèves) à la coopérative scolaire votée au budget pour le financement des sorties scolaires :

↳ 5 Initiations au tennis dispensées par un professeur de tennis agréé puis sortie sur les cours de Vivaise le 9 juin pour le cycle 1 (école maternelle) pour **337,25 €**,

↳ Sortie à Nausicaa pour la classe de CE2/CM1 pour un montant de **2 735,50 €,**

↳ Sortie aviron le 8 juin à Soissons pour la classe de CM1/CM2 pour **827,50** €

☞ De modifier l'acte constitutif de la régie de recettes de la commune afin d'intégrer les recettes liées à la location de la Chaumière, la vente d'enveloppe et les dons de Monsieur James Smales (relevé du plafond)

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur Benoît BOUDINOT et Madame Aurore DAUTREMAY, sise 16 rue du Château,

☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de Monsieur Antoine PAWLAK, sise 22 rue de la Verdure,

☞ Renonciation au Droit de Préemption Urbain pour la propriété de CLESENCE, sise 24 rue Jean Richepin.

Questions et/ou informations diverses :

☞ Mise en place en juin d'un logiciel de réservation des repas de cantine par le Pays de la Serre,

☞ **Informations sur le circuit Palmer** et le projet de parc photovoltaïque par NEOEN,

☞ Aménagement partiel de la rue de Vivaise (du lotissement du Mail jusqu'au cimetière) par la Communauté de communes du Pays de la Serre sur leur enveloppe CRSD,

☞ **Recensement :** 926 personnes ont été recensés en février dernier.

☞ Recrutement d'un agent d'entretien en remplacement de Monsieur Frédéric Roger,

Séance du 12 juin 2023

Le conseil municipal décide :

☞ De solliciter une subvention API et une subvention du fonds d'investissement aux communes du Pays de la Serre pour les équipements liés à la restauration pour le café

- la table de cuisson type induction
- le four à convection
- une table de préparation en inox
- une hotte d'extraction

↳ Pour un montant de **8 345,00 € HT**.

☞ D'émettre un avis favorable pour le tracé de la variante n°4 (fuseau long est) pour l'aménagement de la RN2 et le contournement de la commune de Froidmont-Cohartille,

☞ De retenir le devis de l'association TED de **294,00€** TTC/journée pour 4 prestations d'entretien des espaces verts comprenant l'intervention d'une équipe outillée de 7 personnes + l'encadrant,

☞ D'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat,

Questions et/ou informations diverses :

☞ Les circuits de transports scolaires ont été réorganisés afin de prendre en compte l'ensemble des collégiens de Couvron.

☞ Pour la bonne organisation de la fête communale, l'éclairage public sera allumé jusque 2H00 du matin dimanche.

Séance du 19 septembre 2023

Le conseil municipal décide :

☞ De prendre une décision modificative pour le budget EAU afin d'intégrer l'amortissement d'une subvention d'investissement

☞ D'approuver le rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets, établi par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

☞ D'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'année 2022, établi par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

☞ D'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif pour l'année 2022, établi par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

☞ D'approuver les termes de l'avenant n°7 établi par la SEDA (assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune pour l'aménagement du lotissement du Mail) afin de solder l'opération :

- 2007 : 83 720 €
- 2008 : 100 000 €
- 2009 : 50 000 €
- 2010 : 0 €
- 2011 : 51 380 €
- 2012 à 2022 : 0 €
- **2023 : 50 000 €**
- **2024 : 50 000 €**
- **2025 : 68 000 €**

☞ D'émettre un avis favorable sur le dossier de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT concernant l'installation d'activités au lieu-dit « Les Pointes », sur le site de l'ancienne station d'épuration, Route de Pouilly présenté et de demander à la Communauté de Communes du Pays de la Serre de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire, l'arrêt du projet de révision allégée du PLU de COUVRON-ET-AUMENCOURT

☞ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention fixant les modalités d'encaissement de recettes provenant de la garderie de la commune de Couvron-et-Aumencourt par la Communauté de communes du Pays de la Serre et des modalités de reversements, consécutive à la mise en place du service de réservation en ligne des repas de la cantine « My Perischool »

☞ De solliciter l'USEDA, dans le cadre des compétences transférées, pour la réparation du mât d'éclairage public implanté dans le giratoire Route de Pouilly suite à l'accident de circulation du 13 août dernier, pour un montant de **5 099,30 € HT**.

☞ De fixer pour l'année scolaire 2023/2024, les coûts par élève comme suit :

↳ **1796,00 €** pour un élève de classe maternelle

↳ **500,00 €** pour un élève de classe élémentaire

Bilan des délégations au Maire :

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur DENIZART, cadastrée AB 443, sise 10 Rue de Vendôme,
☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété des Consorts MARTIAK, cadastrée D 331, sise La fosse à l'eau,

☞ Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété de la SEDA, cadastrée ZH 119, sise Derrière Saint Privat,

Questions et/ou informations diverses :

☞ Renonciation à faire l'acquisition de la pâture de Mr et Mme BINET au prix défini par délibération du 27 mars 2023 pour des raisons d'accès rendues impossibles au vue de la nature juridique d'une parcelle appartenant au propriétaire voisin. Proposition d'en faire l'acquisition au prix pâture ou jardin.

☞ Eclairage public : installation des armoires communicantes. Le pilotage à distance de l'éclairage public est donc opérationnel. La question d'un éclairage plus tardif en soirée est une 3ème fois soulevée. Le conseil décide de maintenir l'extinction à 21h00 en raison de la hausse de l'énergie.

Séance du 9 octobre 2023

Le conseil municipal décide :

☞ Prend acte de l'information sur le parc photovoltaïque présenté par les sociétés NEOEN et TACT.

☞ D'approuver le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement VEOLIA.

☞ D'approuver la convention de mise à disposition des locaux communaux pour les activités des mercredis récréatifs organisés par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

☞ D'approuver la convention d'assistante technique dans le domaine de l'assainissement collectif 2024/2028 avec le département de l'Aisne (mission SATESE). La cotisation annuelle s'élève à **294 €** environ (part variable de 0,10 € par habitant et par an, à laquelle s'ajoute une part fixe établie à 200 € par station).
☞ D'approuver le rapport de gestion de la société spl –xdemat.

Questions et/ou informations diverses :

☞ **1000 Cafés** : Point d'avancement sur le recrutement de la gérance.

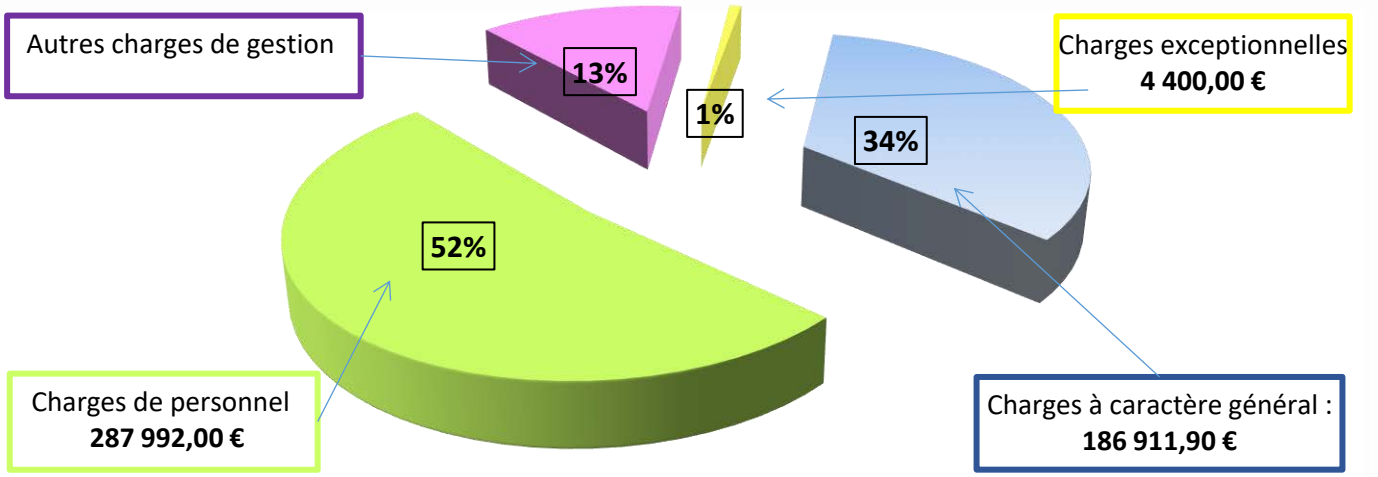


Les finances communales

1 : COMMUNE – Compte administratif 2022

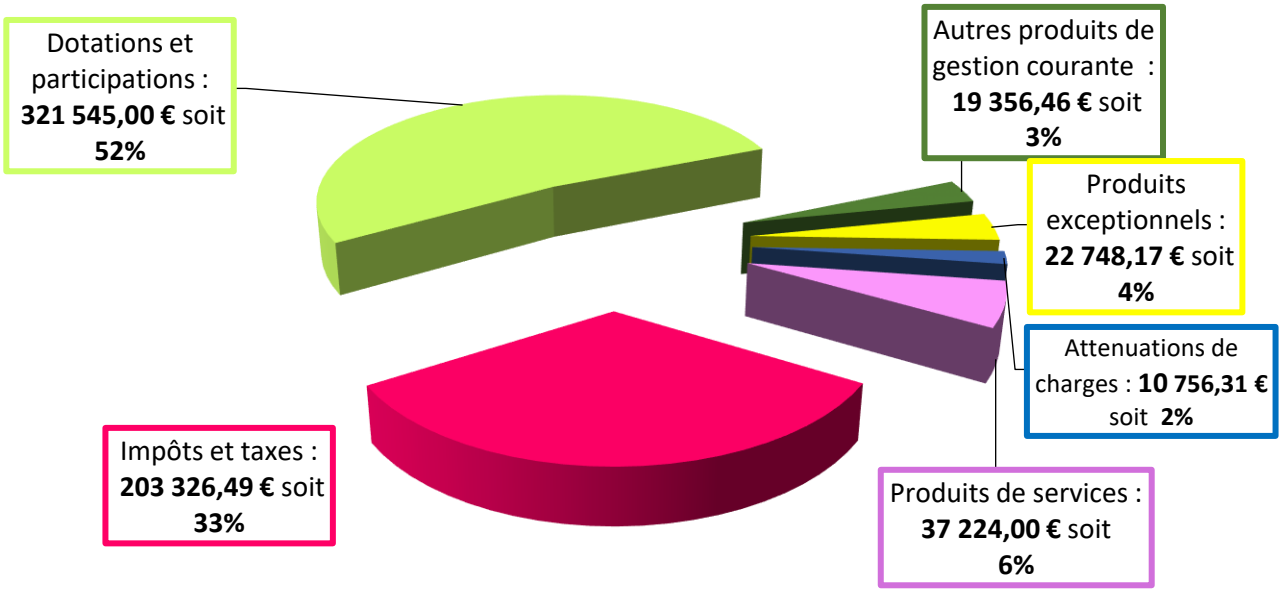
FINANCES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **554 015,28 €**



Electricité (dont éclairage public) et gaz : **71 719,86 €**	Fournitures scolaires : **7 185,56 €**
Entretien des réseaux : **12 555,10 €**	Primes d'assurance multirisques : **10 020,45 €**
Fêtes et cérémonies : **15 092,87 €**	Maintenance : **19 033,04 €**
Cotis. assurances du personnel + mutuelles : **21 907,63 €**	Médecine du travail (visites, expertises, …) : **720,00 €**
Cotisation collège de Crécy-sur-Serre : **3 618,75 €**	Contingent service incendie (SDIS) : **27 204,59 €**
Bourses scolaires communales : **4 400,00 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **614 956,53 €**



Services périscolaires : **18 519,50 €**	Participation agence postale communale : **18 072,90 €**
Contributions directes : **167 919,00 €**	Fonds départemental commune < 5000 habts : **15 728,41 €**
Dotation globale de fonctionnement : **277 610,00 €**	Dotation de solidarité rurale : **17 740,00 €**
Dotation élu local : **3 031,00 €**	Produits des immeubles : **19 355,95 €**
Remboursement d'assurances + dons : **22 353,10 €**	Remboursements sur rémunérations : **10 626,04 €**

Recettes : **614 956,53 €**

Dépenses : **554 015,28 €**

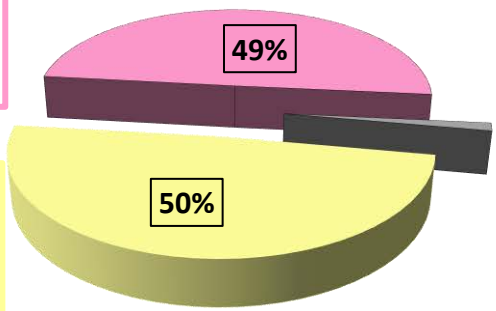


Excédent 2022 : 60 941,25 €
Excédent antérieur : **269 302,93** €
Excédent cumulé : **330 688,79 €**

↳<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u> : **69 666,89 € €**

Dotations : **34 134,01 €**

Dont FCTVA : 30 775,38 €

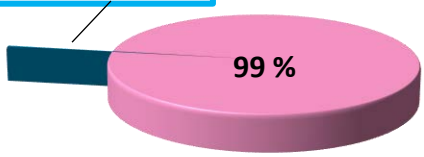


Caution : **885,01 €**
1 %

Subventions d'investissement
34 647,87 €
Dont - Département : **9 420,66 €**
- Etat : **25 227,21 €**

↳DEPENSES <u>D'INVESTISSEMENT</u> : **155 171,10 €**

Remboursement
Caution : **391.80 €**
1 %



<u>Travaux d'investissement</u> : **155 171,10 €**

↳Illumination église : **13 603,01 €**

↳Réhabilitation du café et logement : **95 439,66 €**

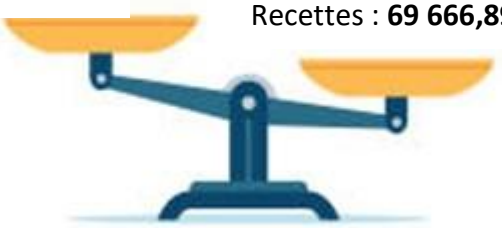
↳Travaux voirie et réseaux : **23 614,63 €**

↳Logiciels informatiques : **6 432,00 €**

↳Mobilier de cuisine salle des fêtes : **15 690,00 €**

Dépenses : **155 171,10 €**

Recettes : **69 666,89 €**



Déficit 2022 : 85 504,21 €
Excédent antérieur : **63 948,82** €
Déficit cumulé : **21 555,39 €**







2 : COMMUNE – Budget 2023

Dépenses	Recettes
863 976,18 €	863 976,18 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
324 965,39 €	324 965,39 €



INVESTISSEMENT

Travaux 2023

- Réfection partielle Rue de Vendôme
- Vidéo protection
- Réfection partielle Rue de Vivaise



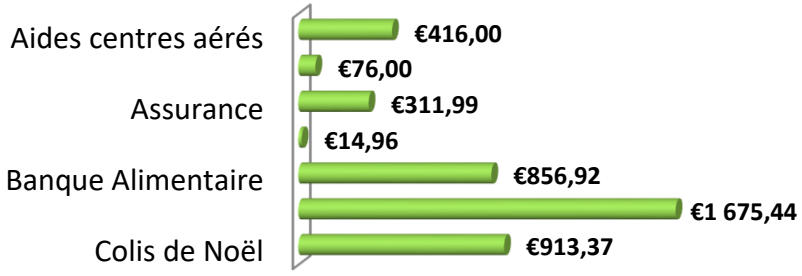




3 : Centre Communal d'Action Sociale – Compte administratif 2022

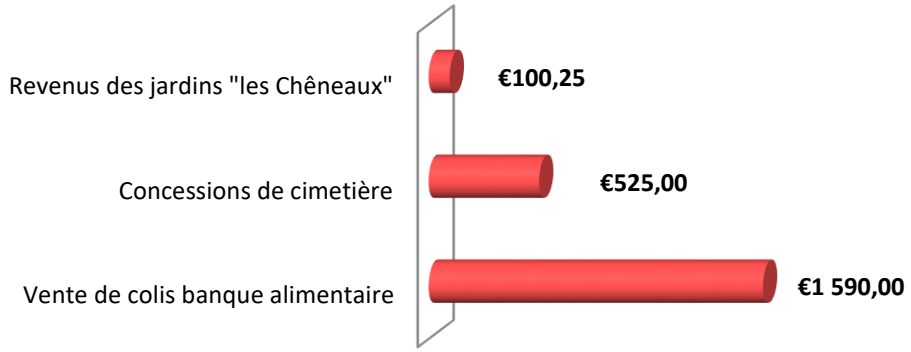
Dépenses de Fonctionnement

4 264,43 €



Recettes de Fonctionnement

2 215,25 €



Dépenses : **4 264,43€**

Recettes : **2 215,25 €**



Déficit 2022 : 2 049,43 €

Excédent antérieur : **3 080,50** €

Excédent cumulé : **1 031,43 €**

Aucun mouvement comptable en investissement

4 : Centre Communal d'Action Sociale – Budget 2023

Dépenses **7 611,07 €** Recettes **7 611,07 €**



FONCTIONNEMENT

Dépenses **737,09** Recettes **737,09 €**



INVESTISSEMENT

5 : Locaux commerciaux – Compte administratif 2022

Dépenses : **609,03 €**

Remboursement intérêts d'emprunt

Recettes : **12 346,21 €**

Revenus des cellules commerciales

FONCTIONNEMENT



Excédent 2022 : 11 737,18 €

Excédent antérieur : **15 917,66** €

Excédent cumulé : **27 654,84 €**

Dépenses : **6 505,37 €**

Remboursement capital emprunt

Recettes : **12 000,00 €**

Excédent capitalisé



INVESTISSEMENT

Excédent 2022 : 5 494,63 €
Déficit antérieur : **5 525,00** €
Déficit cumulé de **30,37** €

6 : Locaux commerciaux – Budget 2023

Dépenses	Recettes
36 274,15 €	**36 274,15 €**



FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
32 492,25 €	**32 492,25 €**



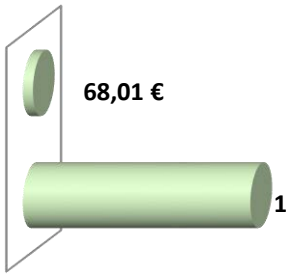
INVESTISSEMENT

7 : Budget EAU – Compte administratif 2022

Dépenses

Rbt intérêts des emprunts — **68,01 €**

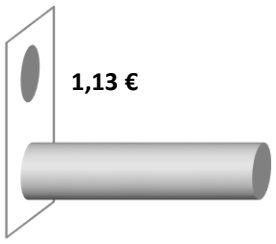
Maintenance poteaux incendie — **1 529,88 €**



Recettes

Revenu des titres — **1,13 €**

Redevance eau — **20 541,15 €**



Dépenses : **1 597,89**

Recettes : **20 542,28**



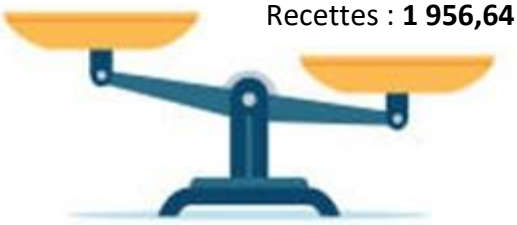
FONCTIONNEMENT

Excédent 2022 : 18 944,39 €
Excédent antérieur : **59 500,09 €**
Excédent cumulé : **78 444,48 €**

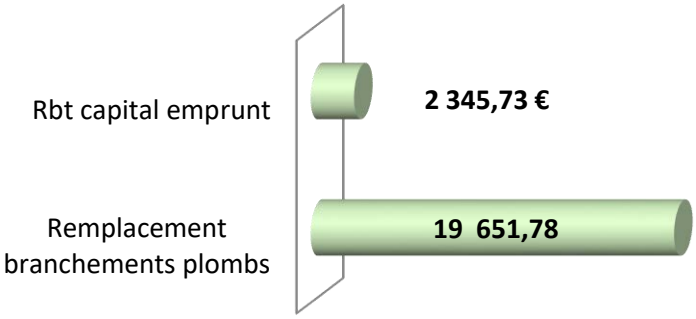
Dépenses

Dépenses : **21 997,73 €**

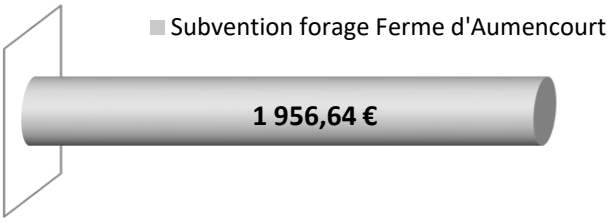
Recettes : **1 956,64 €**



INVESTISSEMENT



Recettes



Déficit 2022 : 20 041,09 €
Excédent antérieur : **93 567,62 €**
Excédent cumulé : **73 526,53 €**

8 : Budget EAU – BUDGET 2023

Dépenses **101 545,98 €** Recettes **101 545,98 €**



FONCTIONNEMENT

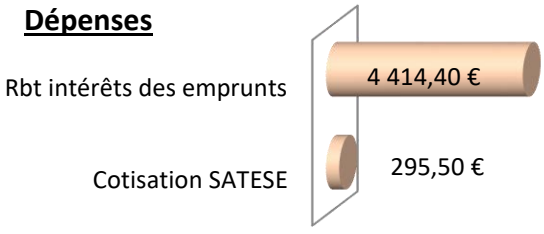
Dépenses **166 772,51** Recettes **166 772,51 €**



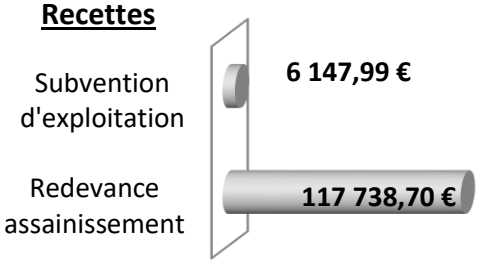
INVESTISSEMENT

9 : Budget ASSAINISSEMENT – Compte administratif 2022

Dépenses



Recettes



Recettes : **123 886,69 €**

Dépenses : **4 709,90 €**



FONCTIONNEMENT

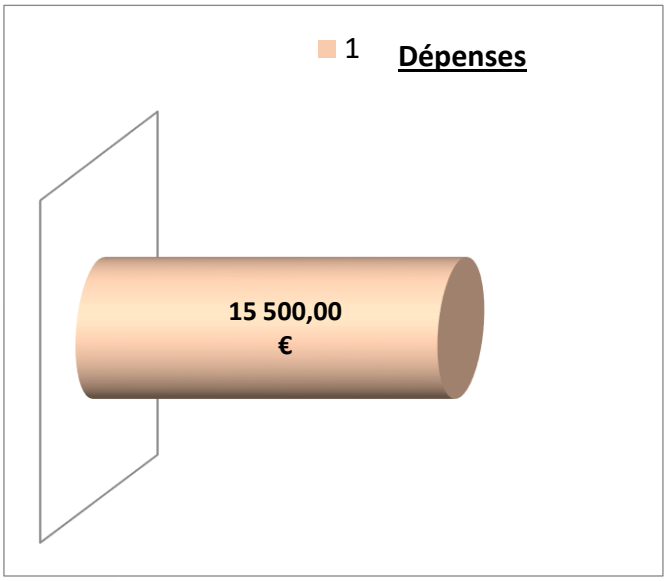
Excédent 2022 : 119 176,79 € €
Déficit antérieur **: 5 113,83 €**
Excédent cumulé : **114 062,96 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses
15 500.00 €

Recettes : **0 €**





INVESTISSEMENT

Déficit 2022 : 15 500,00€ €
Excédent antérieur **: 46 083,81 €**
Excédent cumulé : **30 583,81 €**

10 : Budget ASSAINISSEMENT – BUDGET 2023

Dépenses :
171 362,96 €

Recettes
171 362 ,96 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses :
171 362,96 €

Recettes
171 362 ,96 €



INVESTISSEMENT

Qui peut consulter le budget de la commune ?

Les articles L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés (sauf nominatifs).



METS et Proch'Emploi

Maison des Entreprises de Thierache et de la Serre (METS) et Proch'Emploi : Un Partenariat au Service de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat dans la Thiérache et le Pays de la Serre

La Thiérache et le Pays de la Serre, deux régions magnifiques du nord de la France, sont le foyer d'une collaboration unique en son genre entre deux entités dévouées au soutien de l'emploi et de l'entrepreneuriat : la Maison des Entreprises de Thierache et de la Serre (METS) et Proch'Emploi. Ces deux organisations partagent non seulement les mêmes locaux à Vervins, mais elles travaillent également main dans la main pour créer des opportunités pour les demandeurs d'emploi et les entreprises locales.

La Maison des Entreprises de Thierache et de la Serre (METS)

La METS est bien plus qu'un simple bâtiment. C'est un centre dynamique qui a vu le jour pour répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises locales. Elle a pour mission de soutenir la croissance économique de la Thiérache et du Pays de la Serre en offrant une gamme de services destinés à stimuler l'entrepreneuriat. Que ce soit pour le conseil en gestion, l'accès à des espaces de travail partagés, ou la possibilité de créer des partenariats, la METS est au service de la communauté.

L'organisation est financée en grande partie par la région, démontrant l'engagement des autorités régionales en faveur du développement économique local. De plus, elle reçoit un soutien essentiel de la part des communautés de communes, qui reconnaissent son importance pour le tissu économique de la région.

Proch'Emploi : Un Partenaire Clé de la METS

Proch'Emploi est un partenaire majeur de la METS et joue un rôle clé dans la création d'emplois locaux. Cette organisation propose un service d'aide au recrutement pour les entreprises établies dans la Thiérache et le Pays de la Serre. Ce service permet aux entreprises de trouver les talents dont elles ont besoin pour prospérer, tout en aidant les chercheurs d'emploi à accéder à des opportunités locales.

Un point fort de Proch'Emploi est sa proximité avec les entreprises locales. Basé dans les mêmes locaux que la METS, il est au plus près des besoins des employeurs et des employés potentiels. Les entreprises de la région peuvent faire appel à Proch'Emploi pour leurs besoins en recrutement, et les demandeurs d'emploi peuvent profiter d'un suivi personnalisé pour les aider à retrouver un emploi.

Accès à l'Emploi grâce à Proch'Emploi

La porte d'entrée vers Proch'Emploi est ouverte à tous. Vous pouvez contacter l'organisation au numéro vert suivant : 0800 026 080 pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre recherche d'emploi. Proch'Emploi vous aidera à définir un projet professionnel et à le faire correspondre à une ou plusieurs offres d'emploi locales. L'objectif est de mettre en relation les employeurs et les chercheurs d'emploi de manière efficace.

Pour suivre les offres d'emploi de Proch'Emploi, vous pouvez visiter leur page Facebook, leur profil LinkedIn (pour les offres plus qualifiées), ou le site de la région Hauts-de-France (https://www.hautsdefrance.fr/offres-emploi-prochemploi/). Proch'Emploi envoie également aux entreprises des "lettres à l'emploi" contenant des profils anonymes correspondant à leurs besoins. Cette méthode unique permet de mettre en relation employeurs et employés de manière efficace.

Aides Supplémentaires de la Région

Outre les services offerts par la METS et Proch'Emploi, il est important de noter que la région Hauts-de-France propose également des aides supplémentaires pour les demandeurs d'emploi. Parmi celles-ci, on compte une aide à la garde d'enfants, qui soulage les parents en facilitant leur retour au travail. De plus, l'aide au transport est un autre soutien essentiel pour garantir que les demandeurs d'emploi puissent accéder aux opportunités d'emploi locales sans entraves.

Partenariats et Insertion des Jeunes

Pôle Emploi est le premier partenaire de Proch'Emploi, ce qui signifie que toutes les offres d'emploi sont également publiées sur leur plateforme. Mais Proch'Emploi ne s'arrête pas là. Ils ont mis en place une action d'insertion spécifique pour les jeunes de moins de 26 ans, appelée le "circuit court". Cette initiative permet aux jeunes demandeurs d'emploi de rencontrer directement les entreprises locales pour échanger sur les profils et les offres en cours.

L'Évolution du Recrutement : Le Savoir-Être

Il est important de noter que le recrutement évolue. Les diplômes sont de moins en moins le critère principal pour les employeurs. Aujourd'hui, c'est la personnalité, la motivation et le "savoir-être" qui jouent un rôle central dans le processus de recrutement. Pour les demandeurs d'emploi, se positionner sur une offre ou se faire connaître du service de Proch'Emploi peut être la clé pour trouver un emploi qui correspond non seulement à leurs compétences, mais aussi à leur personnalité.

Conclusion

La collaboration entre la METS et Proch'Emploi est un véritable atout pour la Thiérache et le Pays de la Serre. Ensemble, ces organisations travaillent à stimuler l'entrepreneuriat et à créer des opportunités d'emploi locales. Que vous soyez une entreprise à la recherche de talents ou un demandeur d'emploi désireux de trouver votre place sur le marché du travail, la METS et Proch'Emploi sont là pour vous accompagner. Utilisez leurs ressources et soyez acteur du développement économique votre belle région.



Etat civil 2022-2023

Naissances

Le 21 avril 2023 est né à Laon : Ambroise, Michel, Didier DEBAIL MERCIER, fils de Maxime, Sébastien, Michel DEBAIL et de Avril, Sylvie MERCIER, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 30, rue du Colonel Chépy.

Le 18 mai 2023 est né à Laon : Mathéo CHORLET, fils de Ludovic, Christian CHORLET et de Adeline DHESSE, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 1, rue Jean Mermoz.

Le 24 juin 2023 est né à Saint-Quentin : Nathaël, Philippe MARLIER, fils de Styeven MARLIER et de Justine, Gabrielle, Emilienne FAVEREAUX, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 5, rue de Monceau.

Le 30 juillet 2023 est née à LAON : Nina, Frédérique, Valérie VAROQUEAUX, fille d'Antoine et Morgane VAROQUEAUX, domiciliés 2bis Rue de Vivaise.

Le 23 août 2023 est née à Laon : Lila, Roseline, Dominique VAUMARNE, fille de Nicolas VAUMARNE et de Déborah, Myriam, Eliane RADLO, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 8A, rue du Colonel Chépy.

Le 11 septembre 2023 est née à Laon : Noémie, Alice, Nathalie BLONDELLE, fille de Jonathan, Michel, Didier BLONDELLE et de Julie, Lucienne, Henriette HUTIN, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 13, rue du Château.

Décès

Le 15 Janvier 2023 est décédé : David Joseph GUINET, âgé de 55 ans, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 2, rue de Pouilly, résidence Ambroise appt 5.

Le 29 janvier 2023 est décédé : Roger, Ernest SALLANDRE, âgé de 84 ans, domicilié à Couvron-et-Aumencourt, 7, rue Jean Richepin résidence Blois.

Mariages



Le 22 juillet 2023 se sont mariés en mairie : **Nassim BOUCHHIOUA et Zélia, Anasthasia PAHON** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 6 rue Jean Racine.





Le 30 septembre 2023 se sont renouvelés leurs vœux de mariage en mairie 40 ans après. Noces d'émeraude pour **Alain et Annick RENAUX** domicilés à Couvron-et-Aumencourt, Petite rue de Crépy.

PACS

Le 14 octobre 2022 se sont pacsés en mairie : **M. ROUSSEL Clément et BLONDELLE Magali** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Le 20 décembre 2022 se sont pacsés en mairie : **M.DEBAIL Maxime et MERCIER Avril** domiciliés à Couvron-et-Aumencourt.

Les nouveaux arrivants

Le 18 mars 2023 : MINETTE David, Emeline et leurs enfants au 9 rue des Bois.

Le 25 mars 2023 : FIEULAINE Guillaume, MENNESSON Priscillia et leurs enfants au 9 rue Alexandre Dumas.

Le 29 avril 2023 : SALEMBIEN Marie-AUDREY et ses enfants au 12 rue Paul Claudel.

Le 1er septembre 2023 : BECRET Manuel et HUP Clémence au 24 rue Jean Richepin.

La commune souhaite la bienvenue aux nouveaux Covéronnais et Covéronnaises !

Conformément à l'article 6 de la délibération du 24 juin 2004 de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles présentées sur les pages 23 et 24 sont publiées après accord des intéressés.

Le CCAS

Rappel des actions de notre CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Couvron et Aumencourt vous assiste dans différents domaines de la vie quotidienne. Outre la distribution des denrées alimentaires soutenue par la Banque alimentaire, en cas de difficultés particulières nous pouvons vous apporter une écoute, des informations et probablement des solutions. Pour cela, n'hésitez pas à demander un rendez-vous auprès du secrétariat de la commune (03.23.20.90.88 – mairie@couvron.fr). Si toutefois le CCAS ne pouvait répondre à vos attentes, vous pouvez prendre directement attache auprès de l'assistante sociale de secteur, madame LEMERET (tel : 03 23 24 61 39 – mail : alemeret@aisne.fr).

Banque Alimentaire
de l'Aisne



Le CCAS met en place également une aide pour les enfants de la commune qui participent aux accueils de loisirs et séjours à thèmes organisés par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

Dates des prochains ALSH

- **Vacances d'automne** – du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre 2023
- **Vacances d'hiver** – du lundi 26 février au vendredi 08 mars 2024
- **Vacances de printemps** – du lundi 22 avril au vendredi 03 mai 2024
- **Grandes vacances** (Crécy-sur-Serre) – du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 02 août 2024
- **Grandes vacances** (Marle) – du lundi 05 août 2024 au vendredi 22 août 2024

Lieux d'accueil

Deux sites d'accueil sont ouverts pendant les vacances :
Site de CRECY-SUR-SERRE : école maternelle et primaire (en fonction de l'âge de votre enfant) – avenue des écoles 02270 CRECY-SUR-SERRE

Site de MARLE : école Jean Macé – 10-14 rue Desains 02250 MARLE

Guide du bien-vivre ensemble

Pour bien vivre ensemble, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui afin de nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Afin que notre commune soit agréable et qu'il y fasse bon vivre, chacun d'entre nous doit respecter quelques règles :

BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS L'ESPACE PUBLIC :



➢ *La création et l'entretien des pelouses, massifs fleuris et espaces communs est assuré par* ***les agents municipaux*** *pour le plaisir et l'agrément de tous. Respecter les plantations, c'est respecter le bien commun. Pour participer à l'embellissement du village, chacun doit veiller au respect des espaces communs.*

Ce que dit la loi : code pénal, article 635-1.

- Il s'agit d'une détérioration d'un bien appartenant à autrui, ici, la commune. Un procès-verbal peut être établi avec une contravention de 5ème classe. L'amende peut aller jusqu'à 1 500 €.



➢ *L'entretien des trottoirs (feuilles, neige, verglas) est de la responsabilité des riverains. Mais l****e trottoir n'est pas un espace privé*** *qui peut être utilisé pour stationner son véhicule, ce qui gêne la circulation des piétons et peut les mettre en danger en les obligeant à emprunter la chaussée.*



Ce que dit la loi : article R-417-12 du code de la route

- « Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe ». Par ailleurs le lavage des véhicules ou leur entretien (vidanges notamment) n'est pas autorisé sur le trottoir, même devant chez soi. Ce que dit la loi : article 99-bis du règlement sanitaire départemental.



➢ *La propreté des rues, des chemins, dépend de chacun d'entre nous. Il y va de notre santé, de celle des animaux. Jeter les papiers, les mégots, les canettes vides n'importe où est interdit. A fortiori les dépôts sauvages retrouvés le long des chemins ou en pleine forêt !*
Si vous en découvrez un, prévenez la mairie.

Ce que dit la loi : décret n° 2015-337 du 25 mars 2015.

- Jeter ou abandonner les déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale pouvant aller de **68€ à 180€** voire au-delà en cas de non-paiement ou contestation.

Les articles R.631-2, R.634-2, R.644-2 et R.635-8 du code pénal et l'article L.541-46 du code de l'environnement, fixent les contraventions et délits en matière d'abandon de déchets (jusqu'à **30 000€ d'amende**).

Pour mémoire, voici la durée de vie de quelques déchets dans la nature :

une brique de lait : jusqu'à 5 mois
un mégot de cigarette : de 1 à 2 ans
un ticket de bus ou de métro : environ 1 an
un gant ou chaussette en laine : 1 an
un sac en plastique : 450 ans
une bouteille en plastique : 100 à 1000, etc…
un objet en polystyrène : 80 ans
un pneu : 100 ans
une canette en aluminium : 100 à 500 ans
un papier de bonbon : 5 ans
un chewing-gum : 5 ans



➢ *L'utilisation des quads, mini motos, motos- cross… n'est autorisée que sur des terrains spécialement aménagés et seulement dans le cadre d'une association sportive agréée pour les mineurs de 14 ans. Les nuisances provoquées par ces engins quand ils circulent sur des espaces en friches ou naturels proches des habitations ainsi que les risques auxquels ils exposent la population lorsqu'ils circulent sur des voies ouvertes à la circulation publique sont sanctionnés.*

Ce que dit la loi : article. L. 321-1-1 du code de la route et ses décrets d'application n° 2009-719 du 17 juin 2009 et n° 2009-804 du 26 juin 2009.

BIEN VIVRE ENSEMBLE DANS L'ESPACE PRIVÉE



➢ *Il faut respecter le repos et la tranquillité de ses voisins. On ne peut tondre, tronçonner, percer, poncer, scier… quand les autres se reposent ou dinent entre amis, notamment le week-end. Il y a pour cela* ***des horaires à respecter****. Si vos voisins sont bruyants, la première chose à faire est d'aller les voir pour leur expliquer que cela vous dérange.*

Ce que dit la loi : arrêté de la préfecture du 19 avril 2016, article 20 :

- Les travaux bruyants sont autorisés : du lundi au samedi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Les dimanches et les jours fériés 10 heures à 12 heures.



➢ *Chacun est tenu d'entretenir son terrain, de tailler les haies et les arbres dont les branches peuvent être source de conflit, et en bordure de voie publique, rien ne doit dépasser sur le trottoir ! Pour lutter contre la pollution il est interdit de brûler quoi que ce soit à l'air libre, y compris les déchets verts. Ils sont en effet une importante source de pollution aux particules fines. Broyez vos déchets de coupe ou apportez-les en déchetterie, ils seront transformés en engrais vert.*

Ce que dit la loi : article L541-21-1 du code de l'environnement, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts; contravention de 3ème classe : 750 euros.



➢ *Pour désherber ou traiter les plantes, il faut trouver des alternatives aux produits phytosanitaires de synthèse qui sont désormais interdits.*

Attention : les produits qui pourraient rester dans nos placards ne doivent pas être jetés à la poubelle mais sont à apporter à la déchetterie

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.

La chasse



*La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Aisne du **17 septembre 2023 au 29 février 2024.***

*La pratique de ce loisir n'est pas exempte de **risques** pour les **chasseurs** et les **autres usagers de la nature**. La **sécurité** de tous doit rester une priorité permanente.*

Randonneur : comment se sécuriser

- Mettre un **gilet de sécurité fluo orange** ou rouge également.
- **Chanter, parler fort**.
- **Eviter les zones de chasse le plus possible** : grâce aux applications pour téléphone portables, aux panneaux « chasse en cours », aux panneaux indiquant les jours de chasse selon les communes, aux arrêtés préfectoraux.
- **Rester strictement sur les sentiers.**
- **En croisant des chasseurs, signaler sa présence.** Demander courtoisement où se déroule la chasse précisément et jusqu'à quelle heure. Demander si des zones sont à éviter et si d'autres chasseurs sont présents. Si oui, demander de bien vouloir leur signaler notre présence.
- Privilégier les **endroits de randonnées très fréquentés,** les chasseurs seront moins nombreux ou plus au fait de la présence de randonneurs.
- Rester sur **des chemins larges, avec bonne visibilité, ou près des habitations et des routes.**
- **En entendant des chasseurs ou des chiens aboyer :** signaler sa présence, être visible, parler fort.



Défense

VOUS PENSEZ QUE VOS DROITS N'ONT PAS ETE RESPECTES?

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, inscrite dans la Constitution. Elle veille au respect des droits et des libertés.

Elle étudie gratuitement les réclamations que vous lui adressez dans les 5 domaines suivants :

- Défense des droits des usagers des services publics
 (ex : une personne qui ne touche plus ses allocations depuis plusieurs mois mais qui n'arrive pas à avoir une réponse de l'administration)
- Défense et promotion des droits de l'enfant
 (ex : un enfant que l'on refuse d'inscrire à l'école)
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
 (ex : un couple de femmes à qui on refuse la location d'un appartement)
- Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
 (ex : un policier qui refuse de prendre une plainte)
- Orientation et protection des lanceurs d'alerte
 (ex : un employé qui souhaite savoir vers qui se tourner pour dénoncer de la corruption dans son entreprise)

Si votre demande n'entre pas dans ces cinq domaines, le Défenseur des droits pourra vous orienter vers les organismes compétents. **Personne n'est laissé sans réponse**.

COMMENT SAISIR LE DEFENSEUR DES DROITS ?

Le Défenseur des droits étudie les réclamations qui lui sont transmises par ses canaux officiels et confidentiels :

En envoyant votre réclamation par le formulaire en ligne.
https://www.defenseurdesdroits.fr/

En rencontrant un délégué du défenseur des droits près de chez vous :
Préfecture de l'Aisne
2, Rue Paul Doumer
02000 Laon

Par courrier gratuit sans affranchissement :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris cedex 07

Le camp de Couvron : création d'un musée



Le 17 septembre 2023, journée du patrimoine européen se déroulait dans les locaux de la mairie de notre commune, l'inauguration des musées relatant la période américaine puis française du camp de Laon-Couvron. Une assemblée d'environ 30 personnes avait répondu présent à notre invitation.

Ce n'est pas sans l'implication et l'intérêt porté par cette page d'histoire locale, que Messieurs Bernard CROZA, Pierre BUDA et Jean-Marie BALERET ont pu donner le jour à cette entreprise. Nous tenons à les remercier très chaleureusement, mais aussi les généreux donateurs qui ont permis d'illustrer la mémoire du « quartier Mangin ».

Les personnes désirant visiter ces musées, peuvent prendre contact avec la mairie de notre commune au 03 23 20 90 88 et pourront le cas échéant se faire guider dans leur visite par une des personnes citées ci-dessus.

Rappel historique :

Officialisée par la convention d'OTTAWA signée le 20 septembre 1952, Une base de l'OTAN est créée à COUVRON, où s'implantera l'US AIR FORCE. Après avoir acquis les autorisations nécessaires, les Américains entreprennent les travaux destinés à la réalisation d'une base conforme aux standards OTAN. L'emprise atteint la superficie de 518 hectares répartis sur quatre communes, Couvron étant la plus amputée. Une ville de 3000 âmes sort de terre. 18 000 salariés français y seront employés.

En 1966, *La France propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté….de cesser sa participation au Commandement intégré et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN* ».

Contraint, l'US AIR FORCE quittera les lieux à la date butoir fixée par la France au 1er avril 1967, mettant fin au rêve américain dans le Laonnois.

Entre le 20 et le 31 mars 1967, les autorités françaises reprennent possession de la base.

Le destin de Laon-Couvron va être désormais lié à l'Armée de Terre française qui la rebaptise d'abord « Camp Mangin », puis « Quartier Mangin » conformément au souhait du ministre de la défense de l'époque, « Michel Debré ».

Un grand nombre d'unités se succède au rythme des aménagements, restructurations, réorganisations de notre outil de défense. En premier lieu, le « Quartier Mangin » voit l'arrivée d'un détachement de la 711ème Compagnie mixte des Essences (711ème CME). En 2012, le 1er RAMA et les éléments de l'Arme du Matériel, les deux dernières unités restantes, quittent le camp de Couvron. Le 1er RAMA s'installera à Chalons en Champagne, mais sera dissous le 30 juin 2015.

Retour en images sur 2022-2023



Cérémonie du 11 novembre 2022



Cérémonie du 8 mai 2023



Vœux au personnel communal - 11 décembre 2022



Cérémonie des vœux du 13 janvier 2023



Remise des dictionnaires le 26 juin 2023 aux élèves de CM2





Repas de l'amitié du 6 novembre 2022 et distribution des colis de Noël







Arbre de Noël et spectacle des enfants





















La course cycliste du 1er mai 2023











Concert d'été

La fête communale juin 2023











Concert chorale « La Serre Enchantée », spectacle de transformistes, chanteur, concours de pétanque, manèges, stands maquillage et sculpture de ballons, feu d'artifice…





La fête du 14 juillet 2023











Cirque 19 septembre



L'actualité des associations

Foyer Culturel – Rétrospective 2022-2023

Association historique du village depuis 1960, le Foyer Culturel organise des manifestations culturelles et sportives pour les habitants de COUVRON.

L'assemblée générale du 16 Janvier 2023 a permis d'élire les 18 membres du conseil d'administration :

Dominique LEBLOND (Présidente), Amélie ROGER (Vide-Présidente), Marie BARBAUX-DREUX (Trésorière), Benoit ROGER (Secrétaire), Jean-Claude ARTEIL, Laetitia FOREST, Eric KOLODZIEJCZYK, Arnaud STRACZEK, Margot STRONA, Cédric BARBAUX, Richard LAMBERT, Michèle LAMBERT, Déborah RADLO, Nicolas VAUMARNE, Eric BRAAS, Antoine VAROQUEAUX, Olivier PAWLICKI, Audrey DEMARQUOIS

Zumba / Fitness à la salle du foyer rural



4 février 2023 : Soirée au profit du Rallye des gazelles pour Audrey et Angel



Gym Douce avec Audrey Tous les mercredis de 10h45 à 11h45



Zumba Enfants avec Audrey



Zumba Halloween



Zumba Enfants : Spectacle de fin d'année

Horaires des séances

Yoga – Pilate – Renforcement avec ELIOTT

Le lundi de 18h à 19h

Zumba-Renforcement avec AMELIE

Le mardi de 19h15 à 20h15 et de 20h15 à 20h45

Zumba enfants avec Audrey

Le mercredi de 9h30 à 10h30

Gym douce avec Audrey

Le mercredi de 10h45 à 11h45

Tennis de table à la salle du foyer rural



Le jeudi de 18h à 20h

Club de l'amitié à l'espace petite enfance

Tous les 2ème et 4ème jeudis du mois, Solange et Michèle vous accueillent pour un après-midi convivial autour de jeux de société et de gâteaux fait maison.



9 février 2023 : Repas annuel du Club de l'amitié

Sorties organisées

4 mars 2023 :

Sortie au salon de l'agriculture



18 mai 2023 :

Sortie à Amiens guidée par Richard Lambert



2 septembre 2023. : Sortie à la foire de Châlons pour le concert de Florent Pagny

29 octobre 2023 : Sortie au parc Nigloland pour Halloween



Le coût du transport de cette sortie a été totalement financé par le foyer culturel





Évènements ponctuels :

9 avril 2023 : Chasse aux œufs de Pâques



29 avril 2023 : 5ème édition de la COUV'RUN

Plus de 250 participants sur les 3 courses et la marche.







4 juin 2023 : BROCANTE



21 octobre 2023 : Soirée Zumba Octobre Rose au profit de la lutte contre le cancer du sein

Organisée en partenariat avec Mouv'It.

330 € ont été récoltés.

18 novembre 2023 : Soirée Beaujolais



17 Décembre 2023 : Marché de Noël à Amiens



Les Petits Ecoliers

Les bénévoles de l'Association des Petits Ecoliers de Couvron et Aumencourt ont travaillé dur cette année encore, pour proposer des événements de qualité tout au long de l'année.



Dès le mois d'octobre, il y eu ***la boom d'halloween****, qui a animé la salle communale, avec des décors à donner des frissons, suivi d'****une bourse aux jouets****, le lendemain.*

*L'****opération «sapin de noël»*** *était au rendez-vous pour préparer vos fêtes en famille. Nous avons également pu soutenir* ***le marché de Noël*** *organisé par l'école de Couvron.*



Début 2023, l'Association a proposé ***une soirée jeux de société*** *avec la Ludothèque du pays de la Serre, en partenariat avec « le repère du curieux lutin ».*



*Une grande première pour les bénévoles, l'organisation d'****un repas spectacle*** *avec Alvin Point et Hypno Seb. Merci aux habitants de Couvron comme aux sympathisants d'avoir répondu présents. Ce fût une réussite.*





Cette année encore, il y eu ***les grilles de printemps, la Kermesse*** *en collaboration avec les enseignantes de l'école, qui ont présenté un très beau spectacle.*

Une belle découverte, le jambon à la Tahitienne avec une cuisson sous terre et les glaces granités qui ont régalé tout le monde. Sans oublier les jeux en bois picards l'après-midi.



Le cœur de l'Association est de contribuer à faire vivre notre village par le biais de manifestations et d'opérations diverses, dans le but d'amener davantage de convivialité, et de souvenirs inoubliables…

Grâce à votre participation, des fonds sont récoltés au profit des enfants habitants et scolarisés à Couvron et Aumencourt, qui nous permettent ensuite d'organiser des évènements nouveaux et originaux ainsi que soutenir des projets d'école, en complément de la mairie et de la coopérative.

En effet, à titre d'exemple, cette année l'Association des Petits Ecoliers a offert des jeux « géants » et a fait un don de 800€, afin de soutenir ***la sortie à Nausicaa.***

Boxe Thaï



Les entraînements se déroulent :
- les mercredis de 18h30 à 19h30 pour les enfants jusqu'à 10 ans.
- les lundis et mercredis de 19h30 à 21h pour les ados et les adultes.

Participation cette année à différentes compétitions : coupe de Noël, championnats des Hauts de France, championnats de France.

Organisation de l'Open des Hauts de France à Couvron le 6 mai 2023 avec de très beaux résultats dont deux champions et une vice-championne des Hauts de France puis un vice-champion de France après avoir effectué quatre assauts.

Renseignements monsieur DULLIER Cyril : 06.73.22.80.89



Sporting Club Covéronnais

Président : Jérôme CHAUDRILLER
Vice-Président : Jérôme ROUSSEAU
Trésorière : Margot STRONA

Retrouvez le calendrier des matchs sur le site FFF.fr ou en scannant le QRCODE

Renseignements : 06.04.67.93.16



Entraînements : Mercredi et vendredi à 18H45

Match : Dimanche après-midi





JOURNEE DE DECOUVERTE SPORTIVE INTER-ECOLES



*Journée de découverte sportive inter-écoles qui s'est déroulée le **27 juin 2023**.*

*Les élèves de Pierrepont, Tavaux-et-Ponséricourt, Nouvion-et-Catillon, Nouvion-le-Comte et Couvron-et-Aumencourt ont pu découvrir le **tchoukball, le discgolf, le poull ball, la passe à 5** et encore bien d'autres disciplines.*

*En tout près de **250 sportifs** en herbe ont répondu présents sur les terrains du tennis et du stade de Couvron.*

Un joli moment encadré par les animateurs de Sport en milieu rural, des parents, des enseignants et de quelques agents de la Communauté de commune.

Un joli projet initié par la Présidente, Carole Ribeiro et son Vice-Président, avec à la clé, une belle victoire des élèves de l'école de Couvron-et-Aumencourt.



La joie des heureux vainqueurs.

La rentrée scolaire 2023-2024

Le coin des écoliers (mais sans bonnet d'âne ☺)

En cette rentrée scolaire 2023, notre école a vu sa direction changer de main. En effet, Madame Dessaint qui était directrice depuis plus de 10 ans a été nommée conseillère pédagogique. C'est maintenant Madame Gossart qui dirige l'école et Madame Hernu qui a repris la classe de Mme Dessaint. Nous sommes allés à leur rencontre…



Madame Gossart :

Depuis combien d'années êtes-vous à Couvron et comment les décririez-vous ?

« Je suis à l'école de Couvron depuis 6 ans. Je dirai que cela a été de bonnes années, l'équipe enseignante est dynamique et nous nous épaulons. Les parents sont agréables, à l'écoute et les enfants sympathiques. »

Vous êtes maintenant la directrice, comment vous sentez-vous dans vos nouvelles fonctions ?

« Je me sens à l'aise. J'ai reçu un bon accueil de la part des collègues, des parents ainsi que de la mairie. Ce début d'année est positif. Il me reste à appréhender tout de même l'ensemble du travail administratif, mais ayant déjà été pendant un an sur un poste de directrice il y a une dizaine d'année cela facilite. »

Allez-vous prendre des orientations particulières quant au projet pédagogique ? Quels en sont les axes ?

« Le projet pédagogique a été établi en 2022 pour une durée de 3 ans en concertation avec l'ensemble de l'équipe enseignante, le projet sera donc poursuivi. Les axes de travail portent sur le Français, les Mathématiques et la lutte contre le harcèlement. Ce sont des axes prioritaires de l'éducation nationale et concernant plus précisément le harcèlement, il s'agit de prévention et de bien-être de l'enfant à l'école. Pour cela nous nous appuyons sur le programme pHARe (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées). »

Madame Hernu :

Pouvez-vous vous présenter à la commune et que pensez-vous de notre école ?

« Je suis originaire du département de la Somme. Cette année est ma première année d'enseignement. J'ai été nommée dans l'Aisne à l'école de Couvron et j'en suis très contente ; même si mon premier souhait d'orientation était naturellement la Somme. J'ai été très bien accueillie par l'équipe enseignante et dans l'ensemble les élèves sont agréables. »

Allez-vous rester plusieurs années au sein de notre école ?

« Ce poste m'a été attribuée pour un an (comme pour Mme Gossart), car la nomination a été faite en dehors des périodes de mutations définitives. Une mutation au sein d'une autre école est donc possible pour la rentrée scolaire 2024. »

Nous remercions Mesdames Gossart et Hernu de nous avoir accordé du temps pour cette rencontre. Nous leur souhaitons ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe enseignante, au personnel communal travaillant à l'école et à tous les élèves une bonne année scolaire 2023-2024 ; en attendant de voir ce que la rentrée 2024 nous réservera… (affaire à suivre ☺)



Les effectifs 2023-2024

PS – MS - GS	15 élèves	Mme Forin + Agnès (ATSEM)
GS - CP	15 élèves	Mme Mascret + Amélie (ATSEM)
CE1 – CE2	21 élèves	Mme Hernu
CE2 – CM1	21 élèves	Mme Gossart + Mme Marro
CM1 – CM2	21 élèves	Mme Marivat

Total : 93 élèves











Pour rappel, la commune met en place un système de garderie scolaire le matin et le soir pour nos chérubins.

Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis, un accueil systématique est prévu de :

- *7H30 à 8H20 au prix de 1€*
- *16H à 18H au prix de 1€ de l'heure*

En cas de nécessité, la garderie peut être élargie à savoir de 7H à 7H30 et de 18H à 18H30. Cette prestation gratuite se fait sur réservation auprès de la mairie une semaine avant ladite date.

Pour les enfants bénéficiant de la cantine scolaire, la garde est prévue de 12H à 13H20 soit 1€50.

En ce qui concerne les mercredis et les périodes de vacances scolaires, la communauté de commune du pays de la Serre met en place les mercredis récréatifs ainsi que des accueils de loisirs. Pour plus de renseignements, vous pouvez les contacter : 1 rue des Telliers 02270 Crécy-sur Serre / tel : 03.23.80.77.22.

Pour la restauration scolaire, la communauté de commune a opté depuis plusieurs mois déjà pour la dématérialisation des réservations et paiements des repas du midi. Ainsi sur le site « My Perischool » https://ccpaysdelaserre.myperischool.fr, on peut dorénavant créer son compte avec le code d'accès et C'EST PARTI !!!!!

Les anciens tickets de réservation de repas sont encore acceptés cette année par la mairie jusqu'à épuisement.







Nous souhaitons une belle année scolaire et une totale réussite pour nos élèves !!

Quoi de neuf pour nos séniors ?

Dans ce bulletin, nous voulions vous faire connaitre ou vous rappeler, que différents services et prestations s'offrent spécifiquement à nos séniors sur notre commune, au sein du canton de Crécy-sur-Serre et que l'Etat a créé un site spécifique pour eux.

Le CCAS de Couvron

Le CCAS de Couvron invite chaque année les personnes de plus de 60 ans à un repas de l'amitié afin de partager un moment convivial. Ce repas permet de tisser du lien social et de rencontrer l'ensemble des membres du CCAS et du conseil municipal. Pour les personnes ne pouvant y participer, elles peuvent bénéficier d'un colis qui leur est remis à domicile par un membre du CCAS. Là encore un moment qui permet de partager et de n'oublier personne.

Le Foyer Culturel de Couvron

Le foyer propose deux prestations pour nos séniors :

- Le club de l'amitié qui se réunit tous les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois. Au programme, de la bonne humeur, des jeux, du café… et le partage d'un repas une fois par an.
- La gym douce : nouveauté 2023, qui a lieu les mercredis matin

Pour plus d'information sur ces prestations, nous vous proposons de vous rendre sur la page du foyer culturel de ce bulletin municipal.

L'ACAPA

L'ACAPA est une Association cantonale créée en 1978 qui œuvre dans l'Aide aux Personnes Agées. Différents services sont proposés par cette dernière :

- **Le SAD ou Service d'Aide à Domicile** : aide dans l'ensemble des taches courantes : le repassage, l'entretien du linge, l'aide à la préparation et prise des repas, le ménage, l'aide à la toilette, l'aide aux transferts (lever, coucher, fauteuil)

- **Le SSIAD ou service de Soins à Domicile**
 Il assure des soins au domicile sur prescription médicale pour des personnes qui résident dans le canton de Crécy-sur-Serre de 60 ans ou plus ou reconnues adulte handicapé de - de 60 ans.

- Un service « Petits Bricolages »
 Il comprend à la fois des prestations en intérieur (ex : remplacer une ampoule, réparer du mobilier…) et en extérieur (ex : tonte de pelouse…).

- Le Bistrot Passé Simple
 Un jeudi par mois, en partenariat avec l'EHPAD de Crécy-sur-Serre, l'ACAPA propose de se réunir au Café de la Poste pour échanger, partager autour d'un thème ou d'une activité préparée par les animatrices.

- La gymnastique adaptée
 L'ACAPA prend en charge et vous propose chaque lundi à Crécy sur Serre, un cours de gymnastique adaptée aux personnes âgées.

Pour plus d'informations sur les services de l'ACAPA, les tarifs et modes de financement des prestations, vous pouvez les contacter au 9 bis Avenue des Ecoles - CRECY SUR SERRE, Tel : 03.23.80.76.35

Le site internet de l'Etat

L'Etat a mis en place un site internet sur lequel vous pourrez obtenir des informations sur différentes thématiques et établir des demandes en ligne :

- Demande d'aide à l'autonomie à domicile
- Demande d'aide-ménagère
- Demande à l'aménagement du logement
- Demande d'allocation du proche aidant
- Demande d'admission en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Comparateur de prix des EHPAD

Cette liste de prestations et de services présentés ci-dessus n'est pas exhaustive mais peut déjà permettre de trouver un minimum d'informations en fonction de la situation de chacun.
L'adresse du site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Et pour finir nous voulions vous faire partager un texte de **Félix Leclerc** :

« Vieillir en beauté et en sagesse »

"Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur,
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur,
Car à chaque âge se rattache un bonheur.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son corps,
Le garder sain en dedans, beau en dehors.
Ne jamais abdiquer devant un effort.
L'âge n'a rien à voir avec la mort.
Vieillir en beauté, c'est donner un coup de pouce !
À ceux qui se sentent perdus dans la brousse,
Qui ne croient plus que la vie peut être douce
Et qu'il y a toujours quelqu'un à la rescousse.
Vieillir en beauté, c'est vieillir positivement.
Ne pas pleurer sur ses souvenirs d'antan.
Être fier d'avoir les cheveux blancs,
Car pour être heureux, on a encore le temps.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec amour,
Savoir donner sans rien attendre en retour,
Car où que l'on soit, à l'aube du jour,
Il y a quelqu'un à qui dire bonjour.
Vieillir en beauté, c'est vieillir avec espoir,
Être content de soi en se couchant le soir.
Et lorsque viendra le point de non-recevoir,
Se dire qu'au fond, ce n'est qu'un au revoir !
Ne regrette pas de vieillir. C'est un privilège refusé à beaucoup ! »

Reconnaissez-vous cette rue ?

